service public. Un homme choisit de son plein gré une profession, il l'exploite dans son seul intérêt, il n'a d'autre but que de se rendre service à lui-même, et vous le comparez à un maître d'école ou tout autre employé de l'État, et vous prétendez qu'il a le droit de prélever une part sur le travail des autres ; pourquoi ? — parce qu'il a travaillé dans son intérêt particulier. Cela contredit toutes les idées que nous avons sur le juste et l'injuste. Défions-nous des comparaisons, quand nous voulons arriver à la certitude.

Voulez-vous faire une expérience, pour savoir jusqu'à quel point l'analogie que vous établissez entre les monopoleurs et les fonctionnaires publics est peu fondée en raison? Proposez un changement dans la perception de l'impôt qu'ils lèvent sur leurs concitoyens. Au lieu de recevoir indirectement le produit de cet impôt, en vendant leurs produits plus cher, demandez qu'ils le perçoivent directement de la nation, au moyen de centimes additionnels ajoutés au principal des quatre contributions. Il y aura pour bénéfice certain, l'économie de la perception. En bien, quand vous proposerez de payer aux maîtres de forges, par exemple, leur liste civile annuelle d'une trentaine de millions, vous verrez de quoi vous serviront, contre l'indignation générale, les ressemblances forcées que vous établissez entre leur métier et les fonctions publiques. Pourquoi? Parce que la lumière sera faite sur les sophismes de la protection. En effet, la protection n'est pas fondée sur un droit des individus contre l'État, ni sur un droit de l'État contre les contribuables, exercé capricieusement par le gouvernement, elle n'est fondée que sur l'égoïsme de ceux qui en profitent, et l'ignorance de ceux qui la paient.

Vainement direz-vous, d'une voix plaintive : « Pourquoi serionsnous, comme gouvernants, condamnés à étouffer cette angoisse de la
pitié qui, comme hommes, nous pousse au sacrifice! » Cette exclamation touchante ne saurait m'émouvoir. Les gouvernants sont libres de sacrifier ce qui leur appartient, comme hommes; mais les
hommes, comme gouvernants, n'ont rien à sacrifier, à moins toutefois que ce ne soit l'intérêt public, ce qui leur arrive trop souvent.
Qu'ils se contentent d'être justes, on ne leur demande pas autre
chose.

A vous entendre parler des sympathies de l'État, de l'État jouant le rôle de la Providence, de l'État comme promoteur de toutes les institutions de secours matériel, ou moral, ou intellectuel, de crédit public, d'assistance publique, on croirait que de telles institutions n'existent que chez les peuples dout les gouvernements jouissent de